



Refuse ma présence pour ne pas me payer et refuser heure sup

Par Emylily

Bonjour

Contrait cdd de 12 mois. 91h par mois. Embauche comme secrétaire médicale pour un cabinet de 2 médecins.

Question 1

J'ai fait quelques heures sup et mon employeur refuse de me les payer sous prétexte qu'elle n'a pas demandé que j'en fasse. Hors je suis venue pour que les patientes puissent avoir rdv et donc remplir son planning.

A-t-elle le droit ?

Question 2

Elle me demande de ne pas venir au cabinet quand aucun médecin n'est présent afin de ne pas me payer. Cela se fait à l'oral et sur ma fiche de paie mes heures sont retirées.

A-t-elle le droit ?

Merci

Par janus2

Bonjour,

Réponse 1

L'employeur doit payer les heures supplémentaires qu'il demande à ses salariés d'effectuer ou qu'il laisse volontairement effectuer. En revanche, il n'a pas obligation de payer des heures supplémentaires qu'un salarié effectue de son propre chef et à l'insu de l'employeur.

Reste à voir, donc, dans quel cas vous vous situez...

Réponse 2

L'employeur est obligé de respecter le contrat de travail et donc de fournir à son salarié du travail pour l'horaire qui y est prévu. S'il ne le fait pas, hors cas de force majeure, il est obligé de payer son salarié pour l'horaire prévu au contrat.

Votre employeur ne peut donc pas vous décompter des heures que vous n'effectuez pas à sa demande, il doit vous payer le salaire prévu au contrat.